



**IDP**  
Depuis 1997

Institut de Droit Pratique

5-7 Rue Villehardouin 75003 Paris

Tél : 01.53.26.95.52

Email : [info@idp-formation.com](mailto:info@idp-formation.com)

Internet : [www.idp-formation.com](http://www.idp-formation.com)

*Dernière mise à jour du document : 23 janvier 2023*

## « LE NOUVEAU DROIT DES ÉTRANGERS »

*Cette formation intègre la « loi immigration » en cours d'adoption.*

Formation proposée en intra (**présentiel** ou **distanciel**) et en inter-entreprises (**distanciel**)



La quintessence de la formation continue : tout est modulable et modifiable : contenu, durée, modalités...

Formations centrées sur l'essentiel : 1 journée accessible à toutes structures (330 € net/personne)

L'IDP étant **certifié Qualiopi**, cette formation est finançable dans le cadre de [l'article L6321-1 du Code du travail](#) (maintien des compétences et adaptation des salariés à leur poste de travail »

### Public et prérequis :

---

Liste non limitative :

- Professionnels de l'accompagnement juridique et/ou social (assistantes sociales, CESF, MJPM, MJD, éducateurs, juristes ou personnels des associations...).
- Bénévoles au sein de structures d'accueil et d'accompagnement de personnes étrangères
- Intervenants pour l'accès aux droits dans les structures d'accueil
- Cadres des ressources humaines...

Prérequis : aucun.

### Durée :

---



Formation intra (**présentiel** ou **distanciel**):

**2 jours** : (14 h). Permet de traiter la totalité du programme ci-après.

**Option 1 jour** (7h). Permet de traiter une partie du programme (au choix).

**Option ½ journée** (uniquement en **distanciel**). Permet de traiter quelques points à la demande.



Formation inter-entreprises : 1 journée (7 heures), uniquement en [distanciel](#).

## Dates et délais d'accès, inscription :

---



En intra ([présentiel](#) ou [distanciel](#)), les dates de réalisation sont déterminées d'un commun accord entre l'IDP et son client. En général, prévoir environ un mois pour organiser une formation, variable en fonction de plusieurs critères, notamment la période de l'année. Une fois les dates de la formation déterminées, les modalités de participation et les délais d'accès sont déterminés par l'employeur des stagiaires. **Contactez l'IDP (06.60.46.45.45 ou [info@idp-formation.com](mailto:info@idp-formation.com))**



En inter-entreprises ([distanciel](#)), les dates seront indiquées après le vote de la loi immigration. Les inscriptions seront closes **trois semaines** avant la formation. **Possibilité de préinscription par email à [info@idp-formation.com](mailto:info@idp-formation.com).**  
L'IDP met à disposition une salle adaptée.

## Coût net (exonéré de TVA - Art. 261-4-4 du CGI) :

---



Option 1 journée : 1690 €

Option 2 journées : 2690 €

Option ½ journée (uniquement [distanciel](#)) : 990 €

En formation **présentielle** peuvent s'ajouter les frais du formateur (transport, hébergement, restauration).

En formation **distancielle**, possibilité d'organisation en demi-journées.

**Nombre de participants** : Le coût est forfaitaire et n'est pas fonction du nombre de participants. Toutefois, pour des raisons pédagogiques, il est préférable de ne pas dépasser une douzaine de participants.



**330 €/personne.**

Quelle que soit l'option retenue, ce coût comprend le support pédagogique et l'accès à la plateforme numérique de l'IDP permettant de télécharger les supports et de contrôler et réviser ses acquis au moyen d'un quizz.

## Pourquoi cette formation et quel est son cadre juridique ?

---

**Article D142-1-1 (1<sup>ère</sup> phrase) du Code de l'Action sociale et des familles** : « *Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté.* »

**Article L6321-1 alinéa 1<sup>er</sup> du Code du travail** : « *L'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail.* »

Le droit des étrangers est une matière en perpétuelle évolution, tant du fait du droit que de la politique de l'immigration mise en place par l'administration, ce qui se traduit notamment par de nombreuses circulaires.

Cette formation étant organisée en intra, le programme est modulable et s'adapte aux besoins des participants, sans aucune considération politique. L'IDP ne fait que du droit et les objectifs de chaque formation sont ceux de nos stagiaires. Par exemple, une association peut être intéressée l'accès aux droits et aux prestations sociales et/ou par le droit d'asile, ou encore par les multiples recours que le droit national et le droit européen offrent à un étranger.

Un service social hospitalier sera plus concerné par l'accès aux soins. Une entreprise le sera par l'accès au travail. D'ailleurs, l'employeur a l'obligation de vérifier la spécificité de chaque titre de séjour donnant droit au travail ou nécessitant une autorisation.

### Descriptif de l'objectif :

---

L'objectif de la formation est de doter les stagiaires de tout ou partie des aptitudes et compétences suivantes, selon leurs demandes formulées en amont de la formation :

- L'accompagnement et l'orientation le ressortissant étranger dans ses démarches et l'aider à mieux s'intégrer dans la société au regard du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et des demandeurs d'asile) et de son application pratique.
- La compréhension de la portée des différents titres de séjour et de travail.
- La relation entre séjour et travail.
- Les conditions et modalités d'accès aux prestations sanitaires et sociales.
- Adapter l'orientation et l'intervention aux pratiques administratives.
- Maîtriser les textes pour résoudre les cas concrets
- Mettre en œuvre les voies de recours.
- Le cas échéant (voir durée de la formation) : connaître les modalités d'accès à la nationalité française, connaître le mécanisme du droit d'asile et les recours.

D'un point de vue opérationnel, le stagiaire doit pouvoir utiliser les acquis de la formation dans le processus d'accompagnement, de renseignement et d'orientation d'un étranger confronté à un problème juridique relatif à son droit au séjour et/ou au travail.

## Moyens pédagogiques et techniques, formateurs :

---

Les supports sur la thématique de formation sont mis à disposition des stagiaires sur la plateforme numérique de l'IDP. Les références juridiques dans les supports sont des liens vers Légifrance, afin de garantir leur actualisation.

La formation est animée par un juriste spécialisé en droit des étrangers possédant une fine connaissance, non seulement du cadre juridique, mais aussi des pratiques des administrations et juridictions compétentes, en particulier Madame Hafida Naceur, formatrice certifiée, ancienne avocate en Algérie, également ancienne stagiaire de l'IDP, ayant bénéficié de la formation « outils juridiques de l'accompagnement social ».

## Descriptif du contenu :

---

*Remarque : comme toutes les formations de l'IDP, le séquençage n'est indiqué qu'à titre indicatif. En formation intra, il est possible de **s'adapter très finement aux besoins des stagiaires** (voir « Analyse fine des besoins des stagiaires » plus loin).*

### ➤ **Entrée, séjour et travail**

#### ❖ **L'entrée sur le territoire français (1h)**

- Le visa touristique (C)
- Le visa long séjour (D)
- Les recours contre les refus de visas

#### ❖ **Les différents titres de séjours (3h)**

- **VLS-TS (Visa long séjour valant titre de séjour)**
  - ✓ VLS Conjoint de Français
  - ✓ VLS regroupement familial
  - ✓ VLS étudiant
- **Carte de séjour vie privée et familiale**
  - ✓ Conjoint de Français
  - ✓ Parent d'enfant français
  - ✓ Regroupement familial
  - ✓ Visiteur
  - ✓ Étranger malade
  - ✓ Étudiant
  - ✓ Liens familiaux (Mariage, PACS...)
  - ✓ Admission exceptionnelle (Circulaire Valls .. )
- **Cartes de séjour professionnelles et démarches de l'employeur**
  - ✓ Salarié
  - ✓ Saisonnier
  - ✓ Travailleur temporaire
- **Carte de séjour étudiant**
  - ✓ APS recherche d'emploi
  - ✓ Changement de statut
- **Carte de résident de 10 ans**
  - ✓ Carte de résident classique

- ✓ Carte de résident retraité (Accords franco-algériens)
- ❖ **Les mesures d'éloignements (1h)**
  - L'obligation de quitter le territoire français
  - Le placement en centre de rétention et l'assignation à résidence
  - L'interdiction de retour sur le territoire français
- ❖ **Cas pratiques (2h)**
  - Étude de cas
  - Jeux de rôle (participation des stagiaires + Synthèse)
  - Évaluation
- **Autres (traités dans 1 formation de 2 jours ou en remplacement de thèmes ci-dessus) :**
  - ❖ Le mariage et le divorce à l'étranger et la transcription (et exequatur) en France (1h)
  - ❖ La Kafala (recueil légal des mineurs étrangers) (1h)
  - ❖ Femmes étrangères victimes de violences conjugales et effets sur la carte de séjour (1h)
  - ❖ Le droit de la nationalité (mode d'acquisition) : (2 h)
  - ❖ Le droit d'asile (2h)

## Analyse fine des besoins des stagiaires :

---

En formation intra, son contenu, sa durée et le temps consacré à chaque thème peuvent faire l'objet d'une adaptation particulière aux besoins des stagiaires, déterminés en amont de la formation. Par ailleurs, au plus tard deux semaines avant le début de la formation, les stagiaires ou leur employeur ont la possibilité d'adresser des suggestions ou questions à [appreciations@idp-formation.com](mailto:appreciations@idp-formation.com), afin qu'il y soit répondu collectivement en formation.

## Contact et référent pédagogique :

---

Contact : Raymond Taube (06.60.46.45.45 / [raymond.taube@idp-formation.com](mailto:raymond.taube@idp-formation.com))  
Référent pédagogique : le formateur